

## Rapport d'activités 2010

### Qui est et que fait proFonds?

proFonds est l'Association faîtière suisse des fondations et des associations d'utilité publique *de tout type d'activité et de financement*. Elle est la seule association de Suisse à fédérer les organisations aussi bien *donatrices qu'opérationnelles*, aussi bien *autofinancées que financées par des dons*, et cela, dans les secteurs les plus divers. proFonds *représente* les différentes facettes du secteur des fondations et des organismes d'utilité publique de Suisse. Elle joue le rôle de *défenseur des intérêts* et de *prestataire de services*. Dans le cadre de la *défense des intérêts* de ses membres, notre Association faîtière s'engage pour des conditions cadres et des règlements qui permettent aux organisations d'utilité publique de réaliser leurs tâches avec succès. Ce qui lui tient tout particulièrement à cœur, c'est de maintenir et de continuer à développer de manière adéquate un droit des fondations et des associations ainsi qu'un droit fiscal libéral et praticable, de manière à ce que les organisations d'utilité publique puissent se développer le mieux possible pour le bien de notre société. Le lobbying très actif en faveur de cet objectif et les contacts intenses avec les autorités et les milieux politiques font partie des domaines-clés de proFonds. proFonds encourage, en outre, *l'échange de savoir, d'informations et d'expériences* des organisations d'utilité publique entre elles ainsi qu'avec le public. Nous atteignons ce but avant tout grâce à notre Congrès annuel – la Journée Suisse des Fondations – qui est "le" lieu de rencontre des fondations et des organismes d'utilité publique de Suisse –, mais aussi grâce à notre série de publications et nos nombreuses activités d'information et de service de renseignements pour nos membres, pour les médias et pour le large public.

### I. L'essentiel en bref

En 2010, dans le domaine de la défense des intérêts et de l'échange de connaissances, les principales activités ont été:

- proFonds participe activement, grâce à ses prises de position et à ses consultations, aux travaux de mise en œuvre de la nouvelle *loi sur la taxe sur la valeur ajoutée*, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ce faisant, proFonds a été soutenue par le groupe de travail interne sur la taxe sur la valeur ajoutée, qui s'est réuni pour la première fois à la fin du mois d'août. Dans la deuxième moitié de 2010, l'intérêt en faveur de la deuxième partie de la réforme sur la taxe sur la valeur ajoutée s'est intensifié. Pour les détails, veuillez vous référer au point III.1. du présent rapport.
- Poursuite, avec succès, de la défense des intérêts de nos membres en lien avec la *Révision du droit comptable et de l'établissement des comptes*. Le Conseil national a traité le projet, en deuxième instance, et a heureusement repris les suggestions de proFonds visant à atténuer le concept de la forme juridiquement neutre et des facilitations supplémentaires pour les petites fondations. Pour les détails, veuillez vous référer au point III.3.
- La *motion en faveur de la promotion de l'attractivité de la Suisse comme lieu d'accueil privilégié des fondations*, lancée par le conseiller aux Etats Werner

*Luginbühl*, a été adoptée par les Chambres fédérales le 1<sup>er</sup> mars 2010. proFonds soutient l'objectif de la motion qui est de rendre la Suisse plus attrayante comme lieu d'accueil des Fondations et elle a déjà élaboré, dès septembre 2009, un *Catalogue des mesures possibles* pour mettre en œuvre, dans les faits, cette motion. Il y a tout d'abord les mesures qui devraient permettre d'améliorer encore davantage les conditions-cadres fiscales. Pour ce faire, proFonds ne voit pas le besoin de procéder à une révision totale du droit des fondations et des autorités de surveillance des fondations dans le Code civil. Quoi qu'il en soit, certaines mesures spécifiques peuvent être envisagées dans ce domaine et doivent encore être étudiées. Pour les détails sur la motion et les travaux qui ont été faits dans ce contexte, voir le point III.4.

- proFonds prend note du *Rapport de base du Conseil fédéral sur la conception future de l'autorité de surveillance des fondations*. Simultanément, proFonds émet l'avis qu'il n'y a aucune raison de révolutionner le droit de surveillance des fondations ainsi que la surveillance des fondations elle-même qui, en règle générale, fonctionnent bien. Tout porte à croire que cela engendrerait avant tout davantage de bureaucratie et de charges administratives pour les fondations. Vous trouverez plus de détails sur le sujet au point III.5.
- *proFonds a organisé la Journée Suisse des Fondations 2010*, toujours aussi appréciée, et placée cette année sous la devise: "*L'interaction et l'impact des fondations*". proFonds a eu le plaisir d'accueillir, le 4 novembre 2010, à Thoune, 156 participants, qui ont tous apprécié les riches exposés d'experts et de personnalités des milieux économiques. Ces présentations ont été suivies d'une table ronde passionnante. Vous trouverez plus de détails au point IV.1. du présent rapport.
- Pour la première fois, le *Feri Stiftungspreis* allemand (Prix de la Fondation Feri) a également été remis en Suisse en partenariat avec *proFonds*. Plus de 50 fondations suisses avaient présenté leur candidature. Deux d'entre elles ont été nommées pour le prix. Le 9 juin 2010, c'est finalement la *Kreuzberger Kinderstiftung*, de Berlin, qui a gagné le Prix de la Fondation Feri 2010, à Francfort. Pour en savoir plus, voir le point IV.2.
- *Activité intense au niveau de l'information, des services-conseils et des conférences*: proFonds a informé ses membres, le public et les médias sur des questions multiples liées au domaine des fondations et des organisations d'utilité publique. Ces informations ont été communiquées par le biais de *proFonds-Infos* (Newsletter), de conseils directs, de renseignements d'ordre général, de déclarations aux médias, de *communiqués de presse*, d'*articles de journaux ou encore d'exposés*. Pour plus de détails, cf. chiffre IV.3. à 5.
- *Mise en réseau avec d'autres organisations*. Cette année encore, proFonds a continué à soigner ses contacts avec d'autres organisations, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger, travaillant dans le domaine des fondations et des organisations d'utilité publique. Pour plus de détails, cf. chiffre IV.6.

## **II. Affaires internes**

### **1. Assemblée générale ordinaire**

C'est au Kunst(Zeug)Haus, à Rapperswil que s'est tenue le 27 mai 2010 l'Assemblée générale ordinaire avec les points suivants au programme:

- Points statutaires à l'ordre du jour

- Informations sur des sujets d'actualité (mise en œuvre de la réforme de la TVA; motion Luginbühl)
- Visite guidée de l'exposition temporaire du Kunst(Zeug)Haus «Thomas Müllenbach – Geldräume».

A l'Assemblée générale, M. Bernhard Hahnloser, Président, ainsi que MM. Marco Lanter et Heinrich von Grünigen, membres du Comité, ont été réélus pour une période de trois ans. En outre, M. François Geinoz a été nouvellement élu au Comité. Et enfin, la société ONLINE TREUHAND AG a été reconduite pour une période de trois ans comme organe de révision.

M. Alexander Hoechli a mis un terme à sa fonction de membre du Comité après y avoir œuvré pendant 18 ans. proFonds le remercie pour son engagement tout à fait exceptionnel ainsi que sa collaboration inestimable au sein du Comité.

## 2. Augmentation du nombre de membres

Le nombre de membres dépasse largement les 300 durant l'année 2010. Au début de 2010, on en comptait 356. Globalement, on a recensé 26 *nouvelles inscriptions* (31 l'année précédente) contre 18 *démissions* (27 l'année précédente). Il en résulte donc une augmentation nette de huit membres, ce qui donne un *nombre total* de 364 membres au 31 décembre 2010.

Le nombre des démissions a été légèrement moins élevé que l'année précédente, mais il reste néanmoins encore important. Les membres sortants sont principalement des petites fondations. Il semblerait que la crise financière mondiale de 2008 a eu un impact sur les patrimoines de nombreuses fondations et entraîné des difficultés financières avec des mesures d'économie à la clé.

## 3. Organes

En 2010, le Comité était composé des personnes suivantes:

M<sup>e</sup> Bernhard Hahnloser, président, Berne,  
 M<sup>e</sup> Harold Grüninger (docteur en droit), vice-président, Zurich,  
 M. Alexander Hoechli, ancien Landammann, Engelberg (jusqu'au 27 mai 2010),  
 M. François Geinoz, Zurich (dès le 27 mai 2010)  
 M<sup>e</sup> Marco Lanter (docteur en droit), Zurich,  
 Mme Rosemarie Simmen, ancienne conseillère aux Etats, Soleure,  
 M. Roger Thiriet, Bâle,  
 M. Heinrich von Grünigen, Zurich.

M<sup>e</sup> Harold Grüninger et Roger Thiriet ont chacun été réélu pour un nouveau mandat de trois ans.

Le *Secrétariat général* de proFonds à Bâle se compose des personnes suivantes:

M<sup>e</sup> Christoph Degen (docteur en droit), Directeur  
 M<sup>e</sup> Roman Baumann Lorant (docteur en droit), collaborateur juridique dans le domaine du droit et de la fiscalité,  
 Mme Margitta Bury, gestion des dossiers et administration (jusqu'au 31 mars 2010),  
 Mme Vreni Jegge, gestion des dossiers et administration (dès le 1<sup>er</sup> avril 2010).

Mme Margitta Bury, collaboratrice du Secrétariat de proFonds, a pris une retraite bien méritée le 31 mars 2010. proFonds la remercie pour l'excellent travail qu'elle a fourni pendant toutes ces années de service.

C'est *ONLINE Treuhand AG*, Reinach (BL), qui fonctionne comme *organe de révision*.

### III. Défense des intérêts des membres

#### 1. Réforme de la taxe sur la valeur ajoutée

##### a. Partie A: Révision totale de la loi fédérale sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Avec la partie A de la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), des *améliorations essentielles* sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. proFonds a suivi très activement les travaux législatifs de 2006 à 2009 et a toujours dit "oui" à cette partie de la réforme. Dans cette loi révisée, les *préoccupations* des fondations et des autres organisations d'utilité publique *postulées par proFonds* ont été *prises en considération dans une très large mesure*.

L'exercice 2010 a été marqué par les travaux de mise en œuvre de la nouvelle loi par l'Administration fédérale des contributions (AFC), qui s'est tout de suite mise à élaborer des directives pour la nouvelle loi. Pour les fondations et autres organisations d'utilité publique, le plus intéressant était surtout le projet d'*Infos TVA no 5 concernant les subventions et les dons ainsi qu'Infos TVA par branches no 22 concernant les organismes de bienfaisance ainsi que les activités sociales et les institutions caritatives*.

En février 2010, proFonds a été la *seule* association à être appelée à donner son avis sur le projet d'*Infos TVA no 5* concernant les subventions et les dons et à présenter les préoccupations des fondations et d'autres organisations d'utilité publique auprès de l'AFC. Sur un point essentiel, les suggestions de proFonds ont été entendues. Il n'empêche que ces Infos risquent de ne pas convaincre sur tous les points: elles ont tendance à traiter certaines normes adoptées de la LTVA en faveur des organisations d'utilité publique de manière restrictive. proFonds est d'avis que d'autres négociations sont encore nécessaires et que la poursuite du dialogue avec l'AFC est importante.

Le 11 mai 2010, proFonds a été invitée – également comme *seule* association - à entreprendre une consultation sur le projet *Infos TVA par branches no 22 concernant les organismes de bienfaisance, les organismes qui ont des activités sociales et caritatives*. Cela a conduit proFonds à mettre sur pied un *groupe de travail TVA interne*, dont font partie des collaborateurs spécialisés parmi les membres de proFonds, qui connaissent déjà très bien les domaines réglés par la *Infos TVA par branches no 22*. proFonds a, en outre, demandé à d'autres fondations et organisations d'utilité publique intéressées de prendre part à notre consultation. C'est donc le 7 juin 2010 que proFonds a finalement remis à l'AFC sa prise de position détaillée sur le projet d'*Infos TVA par branches no 22*.

Le 30 août 2010, les membres du *Groupe de travail* se sont retrouvés au Secrétariat de proFonds, pour procéder à un bilan des travaux de mise en œuvre menés à ce jour avec succès et à un échange de vues sur les expériences faites jusqu'à aujourd'hui avec la TVA révisée. Cette réunion fort constructive a montré qu'il faut continuer à agir et qu'il faut poursuivre le dialogue avec l'AFC en temps voulu.

##### b. Partie B: Taux unique et abolition de la majorité des exceptions fiscales

Le 23 juin 2010, le Conseil fédéral a présenté son *message supplémentaire* sur la partie B de la réforme. L'élément-clé est *l'introduction d'un taux unique* de 6,2%. Pour le *financer*, le Conseil fédéral propose d'abolir 21 des 29 *exceptions fiscales* existantes. Ces exceptions concernent, en grande partie, des *chiffres d'affaires importants pour la société*, qui sont souvent générés par des *organisations d'utilité publique*: par exemple, dans les domaines sociaux, de la santé, de la culture, de l'encadrement des enfants et des adolescents, ou encore du sport. Les chiffres d'affaires dans ces domaines devraient, dorénavant, être imposables. De la même manière, les cotisations des membres des

associations devraient également être soumis à la TVA. Cela signifie que le taux d'imposition unique devrait être en grande partie financé sur le dos du bien commun. Ce n'est tout simplement pas responsable! L'imposition de ces chiffres d'affaires contredit les objectifs de la politique sociale, éducative, culturelle et sociétale de l'Etat. Une telle réforme de la TVA oppose de manière impensable les intérêts légitimes de l'économie (impôts aussi simples que possible) aux intérêts tout aussi légitimes du bien commun (exceptions fiscales pour des chiffres d'affaires importants pour la société). *C'est la raison pour laquelle proFonds refuse l'abolition des exceptions fiscales.* proFonds rejette également les autres variantes étudiées par le Conseil fédéral ("modèle à deux taux" et le "modèle à taux unique" avec des exceptions), qu'il a présentés dans un *rapport séparé* du message supplémentaire. Le modèle à deux taux a déjà été rejeté très nettement en 2007 dans le cadre de la procédure de consultation par presque tous les participants. Aucune consultation n'a été menée pour le modèle à taux unique avec des exceptions. La différence du taux unique en question (6,7%) par rapport au taux normal d'aujourd'hui est minime. De plus, le taux réduit concerne des biens de consommation courante (produits alimentaires, médicaments, journaux, livres, etc.). Si d'aventure la partie B de la réforme avec l'abolition de presque toutes les exceptions devait néanmoins passer, proFonds postule une *limite minimum du chiffre d'affaires pour les organisations d'utilité publique d'au moins CHF 500'000* et demande de renoncer à des réductions de la TVA déductible à la réception des subventions.

Les 30 et 31 août 2010, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) s'est penchée sur le problème. proFonds a rédigé une *Prise de position à l'attention des membres de la CER-N* et leur a demandé de bien vouloir prendre en considération notre point de vue. proFonds a clairement dit "non" au taux unique et à l'abolition des exceptions d'impôts ainsi qu'au "modèle à deux taux" et au "modèle à taux unique avec exceptions" du Conseil fédéral. La CER-N a décidé d'entrer en matière sur le projet mais l'a néanmoins renvoyé au Conseil fédéral avec pour mandat de soumettre au Parlement un *modèle à deux taux avec un catalogue élargi d'exceptions.*

Par la suite, proFonds a envoyé une *Prise de position à certains membres choisis du Conseil national ainsi qu'aux présidences des fractions.* Dans ce document, proFonds expliquait que l'introduction d'un taux unique et que l'abolition des exceptions fiscales auraient des effets pervers sur la politique de l'Etat, ainsi que sur la société et les affaires sociales. Si le Conseil national avait néanmoins l'intention d'entrer en matière sur le projet et de le renvoyer au Conseil fédéral, proFonds suggérait de reprendre le catalogue des exceptions *tel quel.* proFonds voyait dans une nouvelle mouture du catalogue des exceptions le danger que des "*chamailleries*" puissent éclater à causes des intérêts particuliers gravitant autour de ces exceptions. En dépit de ces recommandations de proFonds et d'autres organisations, qui seraient touchées par l'abolition des exceptions, le Conseil national a suivi, en date du 15 décembre 2010, les recommandations de la CER-N et a retourné le dossier au Conseil fédéral.

proFonds s'est beaucoup préoccupée de la décision du Conseil national. Cette nouvelle mouture du catalogue des exceptions risque de faire du tort à la Suisse en tant que lieu privilégié des organismes d'utilité publique. Il importe de l'éviter. proFonds a l'intention de continuer à suivre les négociations de ce projet avec le plus grand soin et elle continuera également à s'investir pour une LTVA qui tienne compte des intentions des fondations et des autres organisations d'utilité publique.

## **2. Autres améliorations des déductions des dons dans les cantons**

La réglementation de la déduction des dons dans les cantons s'est développée de manière fort réjouissante depuis l'entrée en vigueur de l'augmentation de la déduction pour les impôts fédéraux directs (1<sup>er</sup> janvier 2006). Aujourd'hui, la *majorité des cantons* applique une déduction des dons de 20% (BL 100%).

Ainsi, il ne reste plus que quelques rares cantons qui appliquent encore une déduction des dons de 10% (AR, JU, TI), et même 5% (NE). *Il est grand temps* que ces cantons fassent également passer la déduction des dons à 20%. Conformément à ce qu'a toujours prôné proFonds, la déduction des dons de 20% doit devenir la *norme minimum pour l'ensemble de la Suisse*.

### **3. Révision du droit comptable et de l'établissement des comptes dans le droit des obligations**

Dans sa session d'hiver 2010, le Conseil national a terminé les débats sur le nouveau droit comptable et de l'établissement des comptes. Les *assouplissements importants pour les fondations et les associations*, déjà obtenus par proFonds au cours des stades précédents de la révision, ont été repris par le Conseil national. Il s'agit des points suivants:

- Les nouvelles prescriptions en matière de comptabilité et d'établissement des comptes de l'art. 957 ss du projet en vue de la révision du Code des obligations (P-CO) ne s'appliquent aux fondations et aux associations que par *analogie*. Ainsi, les particularités spécifiques des fondations et des associations sont prises en considération et, dans certains cas fondés, elles peuvent s'écarter du strict libellé de la loi.
- Les *petites fondations*, qui, selon l'art. 83b alinéa 2 du Code civil suisse, sont dispensées de l'obligation de désigner un organe de révision, ne sont tenues qu'à avoir une comptabilité sur les recettes et les dépenses ainsi que sur l'état de leur patrimoine. Comment justifier, objectivement, qu'une fondation libérée de l'obligation d'avoir un organe de révision soit soumise aux strictes prescriptions de la comptabilité et de l'établissement des comptes en vertu de l'art. 957 ss du Code des obligations?

Le projet se trouve actuellement dans sa phase de *règlement des différences*. proFonds va suivre la fin des consultations avec la plus grande attention et vous en informera en temps utile. Ce qui reste encore ouvert, c'est la date d'entrée en vigueur du nouveau droit.

### **4. Motion du conseiller aux Etats Werner Luginbühl en vue d'augmenter l'attractivité de la Suisse comme place favorable aux fondations**

M. le conseiller aux Etats Werner Luginbühl (PBD, Berne) a présenté une motion, le 20 mars 2009, en vue du renforcement de l'attractivité de la Suisse comme place favorable aux fondations. La motion s'articule, pour l'essentiel, en trois points:

- D'autres améliorations des conditions cadres fiscales pour les fondations en Suisse
- Réaction de la Suisse aux développements européens dans le domaine du droit des fondations
- Examen de mesures à l'encontre des fondations inactives (sans raison).

La motion a été adoptée par les deux Chambres, en dernier par le Conseil des Etats le 1<sup>er</sup> mars 2010, sous une forme en partie modifiée. Depuis lors, il revient au Département fédéral de Justice et Police compétent de prendre en main, respectivement de faire avancer, les travaux de mise en œuvre.

proFonds salue le but de la motion et le soutient, en vue rendre la Suisse encore plus attractive comme place pour les fondations. C'est dans ce sens que proFonds a, en septembre 2009, rédigé un *Catalogue des mesures possibles* (en allemand seulement) pour la mise en œuvre concrète de la motion ([www.profonds.org/downloads](http://www.profonds.org/downloads)). Le but de ces mesures consiste à renforcer la Suisse comme lieu d'accueil privilégié des fondations.

Ce qui est d'une importance capitale et au premier plan, ce sont les mesures qui visent à améliorer encore les *conditions cadres fiscales*. *proFonds ne voit aucune raison* – comme cela a déjà été le cas lors du lancement de l'initiative parlementaire Schiesser, en 2004 - *de procéder à une révision totale du droit des fondations* dans le Code civil. Il n'en reste pas moins que certaines mesures ciblées de ce domaine seraient envisageables et méritent d'être étudiées.

## 5. Future structure de la surveillance des fondations

Le 23 décembre 2010, le Conseil fédéral a publié un *Rapport de base* sur la future structure de la surveillance des fondations. Dans la foulée de l'affaire sur les fondations de M. Gustav Rau, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de Justice et Police (DFJP) d'examiner si l'art. 84, alinéa 2 du CC pouvait être concrétisé au niveau législatif.

Pour l'essentiel, le rapport arrive à la conclusion que l'art. 84, alinéa 2 du CC ne satisfait plus aux exigences actuelles d'une législation moderne. Il propose de préciser les critères de surveillance faisant autorité pour la surveillance des fondations ainsi que la remise de rapports des organes de la fondation. Il convient également de vérifier si les fondations, qui font appel à des dons publics devraient être soumises à des exigences plus sévères. Finalement, le DFJP encourage à reconsidérer la chose et à voir si un modèle de haute surveillance ne serait pas plus judicieux, en vertu duquel la surveillance serait entièrement transmise aux autorités de surveillance cantonales. Ce faisant, la surveillance directe, qui est aujourd'hui exercée par les autorités fédérales de surveillance des fondations, serait supprimée. Le DFJP ne voit aucune urgence à cela et propose donc la création des bases exigées dans le cadre de la mise en œuvre de la motion Luginbühl.

*proFonds* ne partage pas du tout l'avis dont il est question dans le Rapport de base du DFJP. Nous ne voyons *aucune nécessité de modifier fondamentalement le système de surveillance* actuel. Le système mixte de surveillance fédérale (pour les fondations qui œuvrent au plan national et international) et la surveillance cantonale (pour les fondations qui œuvrent à l'échelon cantonal) a fait ses preuves. *proFonds* met surtout ses membres en garde contre l'augmentation de la *bureaucratie* engendrée par les nouvelles dispositions légales et surtout les dispositions des règlements ainsi que le *travail administratif* des fondations qui risque dangereusement d'augmenter. Les autorités de surveillance des fondations disposent déjà aujourd'hui d'un vaste spectre, d'ailleurs amplement suffisant, de possibilités d'intervenir à l'encontre des fondations et des organes des fondations qui ne respectent pas la loi ou leurs obligations. *proFonds* s'oppose avec détermination à tout modèle de haute surveillance qui entraînerait un gonflement artificiel du système de surveillance à la fois inutile et surtout coûteux.

## 6. Groupe parlementaire Philanthropie

Le *Forum des fondations*, *SwissFoundations* et *proFonds* ont lancé, en septembre 2010, le groupe parlementaire "Philanthropie/Fondations". Ce groupe parlementaire a pour objectif *d'informer les décideurs politiques*, à savoir les Chambres fédérales, sur les questions liées au secteur des fondations et de l'utilité publique et de les *y sensibiliser*. Le groupe offre une plateforme en vue de la *mise en réseau* des décideurs politiques avec les acteurs et les leaders d'opinion du secteur des fondations et des organes d'utilité publique.

Le groupe organise *un événement deux fois par année* pendant les sessions. Le premier événement a eu lieu le 21 septembre 2010 sur le thème: "*Philanthropie: comparaison internationale et défis pour les fondations*". M. Hans Lichtsteiner, Directeur de la formation continue à l'Institut pour la gestion des associations, des fondations et des sociétés coopératives de l'Université de Fribourg/CH (VMI), a présenté les conclusions de

*l'Etude suisse des pays en lien avec le Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project (CNP)*, qui a été menée avec la participation de plusieurs experts au VMI.

Des représentants des trois organisations de parrainage (proFonds est représentée par son Directeur) font partie du *Comité* du groupe parlementaire, avec le conseiller aux Etats Werner Luginbühl (co-présidence), le conseiller national Fulvio Pelli (co-présidence), la conseillère aux Etats Anita Fetz et la conseillère nationale Brigitte Häberli-Koller.

#### **IV. Transmission du savoir-faire et échange d'expériences**

##### **1. Journée Suisse des Fondations 2010**

La journée Suisse des Fondations 2010 (22<sup>e</sup> séminaire de proFonds) s'est déroulée le 4 novembre 2010 à Thounes sous le titre: *"Interaction et impact en temps de crise"*. 156 participants se sont retrouvés à l'Hôtel Seepark.

La Journée Suisse des Fondations a été rendue possible grâce au soutien fort apprécié de la Bantleon Bank AG, de la Scobag Privatbank Basel AG ainsi que de la BDO AG comme co-sponsors.

Les exposés et les tables rondes suivants étaient inscrits au programme de la Journée:

- *Erfolgreich auch in Krisenzeiten: 200 Jahre gemeinnützige Arbeit der Schweizerischen Gemeinnützigen Gesellschaft (SGG)*  
Mme Annemarie Huber-Hotz, ancienne chancelière fédérale, Présidente de la Société suisse de bienfaisance, Berne
- *Aktuelles aus dem Stiftungs- und Gemeinnützigkeitsbereich: Fälle, Entscheide, Literatur, neue Stiftungen*  
de M<sup>e</sup> Harold Grüninger, Vice-président de proFonds, Zurich  
*Entwicklung der rechtlichen und steuerlichen Rahmenbedingungen*  
de M<sup>e</sup> Christoph Degen, Directeur de proFonds et de M<sup>e</sup> Roman Baumann Lorant, collaborateur juridique de proFonds, Bâle
- *Internes Kontrollsystem (IKS) - ein praktikables Modell für gemeinnützige Organisationen*  
Roland Stoffel, experts comptable, BDO AG, partenaire et membre de la direction régionale pour le Nord-Ouest de la Suisse, Bâle
- *Messung der Wirksamkeit gemeinnütziger Projekte: in Krisenzeiten erst recht!*  
Thomas Vellacott, membre de la direction et chef du programme de WWF Suisse, Zurich
- *Stiftungen im Brennpunkt der Öffentlichkeit: von Reputationsrisiken und anderen Herausforderungen - Erfahrungen eines Praktikers*  
M. Walter Rüegg, ancien directeur de Radio DRS, Président de la Fondation suisse de la Chaîne du bonheur, Genève
- *Initiative pour la dynamisation de la philanthropie en Suisse: Pour une coopération accrue et une meilleure reconnaissance du secteur philanthropique*  
Karin Jestin, secrétaire générale de la Fondation 1796, Genève
- *Unternehmerisches Denken und Handeln bei Stiftungen - ein Schlüssel zum Erfolg?*  
Table ronde avec Moritz Suter, fondateur des compagnies aériennes Crossair et Hello, Président de la Fondation W.A. de Vigier, Christian Hafner, associé et directeur de la Wegelin & Co. Privatbankiers, Vice-président de la Fondation Terre des hommes, ainsi que M. André Voillat, membre de l'équipe d'honneur de la Fondation Lilienberg Unternehmerforum et Président de la Fondation Technorama Winterthour.  
Modérateur: Me Christoph Degen.

Comme invités, proFonds a eu le plaisir de pouvoir accueillir: M. Herbert Ammann, Directeur de la Schweizerische Gemeinnützige Gesellschaft, Zurich, Bernardo Casadei, Segretario Generale Associazione Italiana Fondazioni ed Enti di Erogazione (ASSIFERO), Beate Eckhardt, Directrice de SwissFoundation, Zurich, Lorenz Furrer, Comité Stiftungsforum, Prof. Dominique Jakob, chef du Centre pour le droit des fondations de l'Université de Zurich, M. Hans Lichtsteiner, Directeur de la formation continue, Institut pour le management des associations et autres organisations à but non lucratif (VMI) de l'Université de Fribourg ainsi que M. Kurt Stampfli, secrétaire général adjoint, responsable du service juridique et de la surveillance des fondations, Département fédéral de l'Intérieur.

Les échos de cette Journée des fondations ont été particulièrement réjouissants. Les innombrables commentaires des participants et les réponses aux questionnaires permettent d'en déduire que cette Journée Suisse des Fondations 2010 a été jugée comme un événement riche et diversifié. proFonds profite de saisir cette occasion pour remercier les participants de leurs précieuses suggestions.

## **2. Prix de la Fondation Feri 2010**

Le Prix de la Fondation Feri, qui, depuis 2005, donne un élan à la création de nouvelles fondations et aux travaux novateurs des fondations en Allemagne, s'est ouvert également pour la première fois en 2010, à la Suisse. proFonds a œuvré comme partenaire de cette coopération en Suisse. Le Directeur de proFonds a agi comme membre du jury chargé de remettre les prix.

En tout, ce ne sont pas moins de 200 candidatures de très haute qualité qui ont été présentées. On ne peut que se réjouir que sur ce nombre, 50 candidatures aient émané de fondations suisses. Pour le prix, ce sont finalement sept fondations qui ont été nommées, dont deux de Suisse: Fondazione Dimitri, Verscio (membre de proFonds) et la Fondation MyHandicap, de Zurich. On peut considérer qu'il s'agit là d'un très grand succès qui montre la vitalité et la force d'innovation des fondations des deux pays.

C'est le 9 juin 2010 que la remise des prix très festive a eu lieu à Francfort sous le patronage de M. Jean-Claude Trichet, Président de la Banque centrale européenne. C'est la Kreuzberger Kinderstiftung, de Berlin, qui a été récompensée par le Prix de la Fondation Feri 2010.

## **3. Atelier sur les fondations faitières**

Le 1<sup>er</sup> février, la Limmat Stiftung a organisé un premier atelier avec des représentants des principales fondations faitières de Suisse, mais également avec des personnalités du monde scientifique et de la pratique. Le Directeur de proFonds a, lui aussi, pris part à cet échange d'idées. Cet atelier a suscité d'intenses discussions aussi intensives que fructueuses sur la nature, la fonction, les conditions-cadres juridiques et les aspects opérationnels des fondations faitières. Etant donné l'écho particulièrement positif des participants ainsi que l'importance croissante de cette forme de fondation, il a été décidé de poursuivre cet échange d'expériences.

## **4. Série de publications**

La série des Cahiers de proFonds a continué à bien se vendre en 2009. Le site Web de proFonds ([www.profonds.org](http://www.profonds.org) / Série de publications) fournit des informations sur les publications, que vous pouvez également commander en ligne à notre Secrétariat général.

Le 8<sup>e</sup> Cahier à paraître sera consacré aux questions fiscales qui sont essentielles pour les organisations d'utilité publique. Si sa publication se fait attendre, c'est à cause des

travaux en suspens sur la législation entrepris au cours de l'exercice en revue et en raison des questions d'application dans le domaine de la TVA qui n'ont pas encore trouvé de réponse.

## **5. Information et conseils aux membres**

En 2010, les membres ont été informés des derniers développements dans le domaine des fondations et des organisations d'utilité publique par le biais d'une Newsletter (proFonds-Info). Nous avons à nouveau fourni des informations détaillées sur l'état de la réforme de la TVA, l'augmentation de la déduction des dons, la motion du conseiller aux Etats, Werner Luginbühl, et d'autres sujets d'actualité. A l'occasion de l'Assemblée générale du printemps et lors de la Journée des Fondations Suisse de l'automne, les membres ont reçu des informations sur toutes les affaires pertinentes.

Le service des premières consultations, réservé exclusivement aux membres, a répondu à neuf demandes de conseils directs. Les questions relevaient surtout des domaines du droit des fondations, du registre du Commerce, du droit de révision, du droit de surveillance et du droit fiscal (y compris la TVA) ainsi que sur l'indemnisation des organes des fondations et de l'administration des patrimoines. Ces premières consultations doivent, en fonction de la complexité des questions, fournir une première réponse ou piste de solution, ou encore permettre d'orienter dans la bonne direction. Ces consultations sont fournies par le Directeur de proFonds ou son collaborateur juridique pour les questions juridiques et fiscales – en respectant bien évidemment très strictement la confidentialité. Cette prestation exclusive est incluse pour les membres dans la cotisation annuelle à raison d'une à deux consultations par année.

## **6. Relations publiques, conférences et publications**

Au cours de l'exercice en revue, proFonds a, une fois encore, pris très au sérieux ses fonctions de source d'informations compétentes. D'innombrables renseignements ont été fournis aussi bien aux membres, à des tiers qu'aux médias, sur les sujets suivants: les fondations, les organisations à but non lucratif et les organes d'utilité publique. En 2010 également nous avons pu fournir en particulier aux médias des informations bien fondées, qui ont été citées dans différents articles de la presse écrite.

Dans le cadre de notre travail d'information et de communication du savoir-faire, nous avons continué à éditer des publications et à donner des conférences. Citons en particulier les articles et exposés suivants du Directeur:

- *Das Schweizer Gemeinnützigkeitsrecht im europäischen Kontext*, exposé présenté lors de la 1<sup>ère</sup> Journée Suisse sur le droit des Fondations, Université de Zurich, le 16 avril 2010.
- *Personenrecht für Nonprofit-Organisationen*, exposé présenté dans le cadre du certificat d'études: Nonprofit Governance & Leadership, module 1, Centre for Philanthropy Studies (CEPS) de l'Université de Bâle, le 21 avril 2010.
- *Aktuelle Entwicklungen im Stiftungswesen (Steuern, Stiftungsrecht, Finanzen)*, Exposé à la réunion d'information de l'Autorité de surveillance: Surveillance de la LPP en Suisse centrale et des fondations (ZBSA), le 28 avril 2010, à Lucerne.
- *Reform der Mehrwertsteuer: Auswirkungen für gemeinnützige Organisationen und Ausblick auf den zweiten Teil der Reform*, exposé à la réunion du Comité de la Conférence des présidentes et des Présidents des grandes organisations humanitaires et sociales de Suisse, du 29 juin 2010, à Zurich.

- *Verantwortlichkeit der Stiftungsräte von Vorsorgestiftungen*, article paru dans la *Tribune 3/10*, magazine de la Chambre du Commerce des deux Bâle, en collaboration avec M. Roman Baumann Lorant.
- *Weshalb Stiftungen sich vernetzen und organisieren sollen*, exposé au 3<sup>e</sup> Forum des fondations, le 18 octobre 2010, à Berne.
- *Vom Umgang mit Stiftungen als potentielle Geldgeberinnen*, exposé à la réunion Erfa de Swissfundraising, le 30 novembre 2010, à Zurich
- *Gemeinnützige Stiftungen: eine Investition in die Zukunft von morgen*, article dans la revue SGG, le 6 décembre 2010

et de notre collaborateur juridique, Me Roman Baumann Lorant:

- *Honorierung von Stiftungsräten - Angemessene und formalisierte Honorare sind zuzulassen*, article dans la Jusletter du 9 août 2010
- *Die Verantwortlichkeit der Stiftungsräte von Vorsorgestiftungen*, paru dans la tribune 3/2010, magazine de la Chambre du Commerce des deux Bâle, en collaboration avec Me Christoph Degen
- *Haftung von ehrenamtlichen Gremien*, exposé dans le cadre du certificat CAS Nonprofit Governance & Leadership 2010, Centre for Philanthropy Studies (CEPS) de l'Université de Bâle, le 18 mai 2010.

Notre membre du Comité François Geinoz, comme représentant de proFonds, a donné une conférence sur le thème *Présentation des enjeux des fondations dédiées à la culture en Suisse, tendances marquantes et développements récents*, lors du Colloque *Mécénat et fondations culturelles, France – Suisse*, organisé à Paris par le Ministère de la Culture et de la Communication, le 12 février 2010. La conférence a été publiée dans les actes du Congrès.

Le site Web de proFonds a encore été développé en 2010. C'est surtout dans les domaines *Actualités et Downloads* que des informations détaillées ont été données sur la réforme de la TVA, la motion Luginbühl en vue de promouvoir l'attractivité de la Suisse comme place pour les fondations ainsi que la révision du droit comptable et de l'établissement des comptes.

## **7. Contacts avec d'autres organisations du domaine des fondations**

Au cours de l'exercice 2010, proFonds a réussi à maintenir les contacts qu'elle a noués depuis de nombreuses années et ses échanges de savoir-faire et de connaissances avec diverses autres organisations en Suisse et à l'étranger en lien avec le domaine des fondations et des organisations d'utilité publique. Il convient de mentionner, entre autres: la Fédération des fondations allemandes, la Conférence des autorités cantonales de la LPP et de surveillance des fondations, la Conférence des présidents des grandes œuvres d'entraide de Suisse (KPGH), la Société suisse d'utilité publique (SSUP), SwissFoundations, ZEWO, l'Association Suisse de Fundraising et le Forum des fondations.

proFonds a surtout été représentée aux congrès suivants:

- Colloque *Mécénat et fondations culturelles, France – Suisse*, organisé à Paris par le Ministère de la Culture et de la Communication, le 12 février 2010.
- Congrès ZEWO 2010 sur le thème "Montrer des résultats" du 15 avril 2010 à Berne
- Journée allemande des Fondations 2010 de la Fédération des fondations allemandes du 5 au 7 mai 2010 à Francfort-sur-le-Main

- Prix de la Fondation Feri 2010: Nomination des fondations le 12 mai 2010 à Berlin, réunion du jury le 8 juin 2010 à Bad Homburg et remise du Prix le 9 juin 2010 à Francfort
- Swissfundraising-Tagung du 18 juin 2010 à Berne
- Séminaire annuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance LPP et des fondations du 18 juin 2010 à Berne
- 3<sup>e</sup> Forum suisse des fondations le 18 octobre 2010, à Berne
- 10<sup>e</sup> Symposium suisse des fondations de SwissFoundations le 9 novembre 2010 à Berne.

## V. Finances

Les comptes annuels 2010 se terminent avec un surplus de recettes de CHF 1'438.55. Les avoirs de l'Association s'élevaient, à la fin de 2010, à CHF 100'767.81 et se situent dans le même ordre de grandeur que l'année dernière.

Les mesures d'économie prises en 2009 ont eu des effets positifs et ont permis de terminer l'exercice avec des comptes équilibrés et même de terminer avec un léger profit. Les dépenses ont pu être réduites pour les postes suivants: publicité, médias, Internet, séminaire, réunions de l'Association, rapport d'activités et réunions du Comité. Mais des améliorations ont également pu être enregistrées dans les recettes, limitées toutefois, au niveau des cotisations des membres. La diminution des participants à la Journée Suisse des Fondations 2010, par rapport à l'année dernière, a entraîné une diminution des recettes pour ce séminaire.

L'exercice 2010 a, à nouveau, entraîné d'importantes dépenses: organisation de la Journée Suisse des Fondations, activités dans le domaine de l'information ainsi que travaux de défense des intérêts des membres. Dans ce secteur, c'est-à-dire les affaires courantes, les dépenses ont augmenté parce qu'en 2010, un énorme travail de lobbying a été mené au niveau de la campagne pour la réforme de la TVA ainsi que pour soutenir la motion Luginbühl. D'autres dépenses sont dues à notre engagement au sein du groupe parlementaire Philanthropie (cf. ci-dessus chiffre III.6).

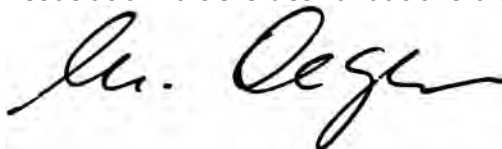
Grâce aux mesures prises pour diminuer les coûts et augmenter les recettes, proFonds a réussi, en 2010, à terminer avec des comptes équilibrés. Nos moyens continuent à être limités et les activités de notre association faîtière ne cessent d'augmenter. A l'avenir, il convient donc de continuer à observer la situation financière de très près.

Pour de plus amples détails, vous pouvez vous référer aux comptes annuels 2010 ci-joints. Les comptes de fin d'année 2010 ont été vérifiés par ONLINE Treuhand AG, Reinach. Le rapport des vérificateurs du 4 mai 2011 y est également joint. L'organe de révision est arrivé à la conclusion que les comptes annuels 2010 sont conformes à la loi et aux statuts, selon les dispositions prévues pour le contrôle restreint.

Bâle, le 11 mai 2011

### proFonds

Association faîtière des fondations d'utilité publique de Suisse



Me Christoph Degen  
Directeur

© 2011 by proFonds, Association faîtière des fondations d'utilité publique de Suisse.  
Tous droits réservés.

Bericht der Revisionsstelle zur Eingeschränkten Revision  
an die Mitgliederversammlung des

## **proFonds Dachverbands gemeinnütziger Stiftungen der Schweiz, Basel**

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Betriebsrechnung) des proFonds Dachverbands gemeinnütziger Stiftungen der Schweiz für das am 31. Dezember 2010 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Verwaltungsrat verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

### **ONLINE TREUHAND AG**



**Carole Flury**

Dipl. Wirtschaftsprüferin

lic. oec. HSG

Zugelassene Revisionsexpertin RAB

Leitende Revisorin



**Urs Flury**

Eidg. dipl. Experte in Rechnungslegung

und Controlling

Zugelassener Revisionsexperte RAB

Reinach, 4. Mai 2011

Beilage

- Jahresrechnung (Bilanz und Betriebsrechnung)

**proFonds Dachverband gemeinnütziger Stiftungen der Schweiz, Basel**  
**Bilanz per 31.12.2010 mit Vorjahresvergleich**

	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
	CHF	CHF
<b>AKTIVEN</b>		
<b>Umlaufvermögen</b>	<b>100'767.81</b>	<b>102'898.66</b>
<b>Flüssige Mittel</b>	<b>97'845.23</b>	<b>100'343.08</b>
Kasse	276.40	428.40
Konto PostFinance	61'760.43	59'305.38
Bankkonto Scobag AG	35'808.40	40'609.30
<b>Debitoren</b>	<b>2'922.58</b>	<b>2'555.58</b>
Debitoren	2'880.00	2'513.00
Debitor Verrechnungssteuer	42.58	42.58
<b>TOTAL AKTIVEN</b>	<b>100'767.81</b>	<b>102'898.66</b>
<b>PASSIVEN</b>		
<b>Fremdkapital</b>	<b>40'928.85</b>	<b>44'498.25</b>
Kreditoren	17'152.80	5'981.30
Kontokorrent Geschäftsstelle	21'776.05	36'516.95
Passive Rechnungsabgrenzung	2'000.00	2'000.00
<b>Eigenkapital</b>	<b>59'838.96</b>	<b>58'400.41</b>
Vereinskapital	58'400.41	57'317.97
Gewinn	1'438.55	1'082.44
<b>TOTAL PASSIVEN</b>	<b>100'767.81</b>	<b>102'898.66</b>

**proFonds Dachverband gemeinnütziger Stiftungen der Schweiz, Basel**  
**Betriebsrechnung pro 2010 mit Vorjahresvergleich**

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>ERTRAG</b>	<b>316'336.75</b>	<b>328'698.79</b>
Mitgliederbeiträge	249'440.20	234'763.20
Mitgliederspenden		9'990.00
Tagungsbeiträge	46'362.00	60'555.00
Schriftenreihe / Tagungsunterlagen	4'728.00	3'802.00
Honorar für Referate	4'406.20	4'966.97
Ertrag Spenden		1'500.00
Ertrag Sponsoring	9'000.00	13'000.00
Zinsertrag	100.35	121.62
Ausserordentlicher Ertrag	2'300.00	
<b>AUFWAND</b>	<b>-314'898.20</b>	<b>-327'616.35</b>
Sachgeschäfte / Geschäftsstelle	-169'510.70	-153'503.10
Werbung / Medien / Internet	-14'281.65	-34'533.30
Feri Stiftungspreis	-14'689.05	
Tagungen	-67'728.40	-87'526.05
Schriftenreihe	-5'288.25	-5'290.70
Vereinsversammlung, Geschäftsbericht, Vorstandssitzungen	-27'704.95	-30'472.70
Büromaterial, Fachliteratur	-2'947.25	-4'721.30
Telefon, Telefax, Porti	-3'139.80	-1'196.00
Revisionskosten	-2'133.70	-2'307.35
Buchhaltung	-4'519.20	-4'519.20
Finanzaufwand	-113.05	-219.25
Diverser Verwaltungsaufwand	-2'842.20	-3'327.40
<b>Mehreinnahmen</b>	<b>1'438.55</b>	<b>1'082.44</b>